



## Communiqué de presse de la réunion du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale du Congo

08 août 2024

Réuni ce jeudi 08 août 2024 sous la présidence de Madame Malangu Kabedi Mbuyi, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC), le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCC a renforcé l'orientation restrictive de la politique monétaire et décidé de relever le coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale. Cette mesure vise à consolider et à renforcer les récents développements positifs relatifs à l'inflation et à la valeur externe de la monnaie nationale.

Le CPM a noté que l'activité économique est restée soutenue et les pressions sur le taux de change et les prix intérieurs ont diminué au cours des sept premiers mois de l'année 2024. En effet, la dépréciation du franc congolais s'est située à 6,4% pendant cette période, contre 17% à fin juillet 2023, reflétant l'impact de la mise en œuvre continue des mesures de stabilisation prises dans les domaines monétaire et budgétaire. De son côté, l'inflation a connu un ralentissement significatif, se situant à 8,5% à fin juillet 2024, comparé à 16,5% à la même période de 2023.

Le CPM a souligné que malgré les évolutions positives observées à fin juillet et les bonnes perspectives macroéconomiques pour l'année 2024, des facteurs importants de risque et d'incertitude demeurent, y compris au niveau de l'environnement extérieur, exigeant une vigilance constante et une réponse prompte des politiques économiques aux évolutions macroéconomiques constatées ou anticipées.

Dans cette perspective et tenant compte de la situation actuelle de la liquidité intérieure, le CPM a décidé de maintenir le taux directeur de la BCC à 25% et de porter le coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale de 10% à 12%. Le CPM a aussi gardé à 0% le coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à terme en monnaie nationale et maintenu les coefficients de la réserve obligatoire sur les dépôts en devises à 13% et 12% pour les dépôts à vue et à terme, respectivement. Le Comité a, par ailleurs, noté avec satisfaction le renforcement en cours de l'harmonisation des politiques budgétaire et monétaire, essentiel au retour soutenu de la stabilité du cadre macroéconomique et d'une croissance diversifiée de l'économie.

La prochaine réunion ordinaire du CPM aura lieu le jeudi 07 novembre 2024.

Fait à Kinshasa, le 08 août 2024

MALANGU KABEDI MBUYI  
Présidente